

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'un forage d'irrigation sur la commune de Fontenay-le-Vicomte (Essonne-91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL VDH - Thierry VANDENHENDE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry VANDENHENDE (directeur d'exploitation)

RCS / SIRET

8 3 0 2 3 2 8 3 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

EARL à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16 a)	Nomenclature IOTA : rubrique 1.1.1.0 : Déclaration pour la création de forage
27 a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer un forage d'eau de 80 m de profondeur environ qui captera les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Champigny dont le niveau d'eau statique prévisionnel se situe à 28 mètres de profondeur. Le débit instantané souhaité est de 70 m³/h maximum. L'eau issue du forage servira pour l'irrigation de parcelles implantées sur le territoire de Fontenay-le-Vicomte, Chevannes, Ballancourt-sur-Essonne (91), d'une surface totale de 204 ha.

Le projet est situé sur la commune de Fontenay le Vicomte, à 500 m au sud de l'axe routier N 191, sur une parcelle agricole.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consistera à mobiliser les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Champigny (issue de la masse d'eau : FRHG103 - Calcaire de Champigny en Brie et Soissonnais) via la création d'un forage d'exploitation pour atteindre le réservoir de la nappe d'eau à une profondeur comprise entre 35 et 80 m de profondeur.

La commune de Fontenay-le-Comte est incluse dans la zone de répartition des eaux de la nappe de Beauce (code national 3004) mais pas dans la zone de répartition du Champigny (code national 3006), ni dans la liste des communes concernée par le classement en Nappe réservée à l'Alimentation en Eau Potable (NAEP) de l'Éocène de la nappe de Beauce en Île-de-France.

L'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Essonne déterminera chaque année le quota de prélèvement annuel maximum de chaque campagne d'irrigation.

Le forage d'exploitation sera réalisé sur une parcelle agricole, jugée peu sensible aux risques naturels et technologiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de forage seront réalisés avec une foreuse suffisamment puissante pour creuser les terrains où seront réalisés les travaux suivants. Les cotes seront ajustées pendant la phase de travaux.

- creusement jusqu'à 40 m de profondeur (soit 5 m après le toit du Calcaire de Champigny),
- pose d'un tubage en acier avec centreurs de même acier, cimenté à l'extrados par l'intérieur du tubage pour assurer une bonne isolation vis-à-vis des terrains de surface,
- creusement jusqu'à 80 m de profondeur (cote ajustée pendant la phase de travaux)
- pose d'une colonne de captage avec centreurs à fil enroulé en inox et massif de gravier siliceux en face du calcaire de Champigny de 40 à 78 m, surmonté d'un tube plein,
- pose du tube plein de décantation de 78 à 80 m avec centreurs,
- pompages de nettoyage et opérations de développement éventuelles du forage,
- pompages d'essai pour caractériser la nappe sollicitée et définir le débit optimum d'exploitation de l'ouvrage.

Les travaux se feront de jour et dans le respect des normes de sécurité pour le personnel de chantier et pour l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le débit instantané maximum sera de 70 m³/h, et de 105 000 m³/an.

Ce volume annuel sera défini chaque année par les règles de gestion collective de l'irrigation instaurées par l'autorisation unique de prélèvement (Organisme Unique Gestion Collective d'Île-de-France). En 2018, l'organisme a notifié le volume de 491 743 m³ comme quota de référence pour l'EARL VDH - Thierry VANDENHENDE.

L'exploitation se fera d'avril à septembre, pendant la période d'irrigation, et pourra être retardée ou avancée selon les conditions météorologiques.

La pompe immergée installée à 40 m de profondeur ou au sein d'une chambre de pompage aménagée à 65 m de profondeur (ajustée en fonction des résultats des tests hydrauliques). Elle sera alimentée par le courant du réseau ERDF.

L'irrigation aérienne se fera via les conduites d'irrigation enterrée avec enrouleurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas soumis à la procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	80m
Altitude	75 m NGF
Emprise par ouvrage au sol en phase d'exploitation.	3 m ² en exploitation
Emprise par ouvrage au sol en phase de travaux.	400 m ² en phase de travaux
Débit instantané prélevé	70 m ³ /h maximum
Volume au plus sollicité annuellement	105 000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : Fontenay-le-Vicomte
Lieu-dit : "La Caille Brune"
Parcelle n°24 de la section ZB

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 39' 78" E Lat. 48° 53' 78" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone couverte par un arrêté de protection du biotope se trouve à 1,1 km vers le nord-ouest : il s'agit des Marais de Fontenay-le-Vicomte
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en bordure du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (FR8000038)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux 03001 Albien, et 03004 nappe de Beauce, mais pas dans la ZRE de Champigny (3006)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 se superposent, à 1400 m du projet vers le nord-ouest: • Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Directive habitats_ FR1100805 ; • Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, Directive oiseaux_ FR1110102.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau FFHG103 - Calcaire de Champigny en Brie et Soissonnais
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un cône de rabattement dans la nappe d'eau souterraine sera créé au droit du forage pendant chaque pompage d'exploitation. Au vu des caractéristiques de la nappe et des débits prélevés, l'impact sur le milieu naturel ne sera pas préjudiciable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuttings de forage (déblais liés au creusement des terrains pour atteindre la profondeur estimée de 80 m). Ils seront régalez autour du forage étant donné le peu de volume lié à ce creusement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage d'exploitation sera situé sur une parcelle agricole, et son emprise ne couvrira qu'une surface très réduite de l'ordre de 3m ² en phase d'exploitation
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul camion et une foreuse seulement pendant la phase des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux décrits engendreront des nuisances sonores temporaires. Des mesures de réduction seront mises en œuvre. L'entreprise sera tenue de respecter la réglementation en vigueur sur le bruit de voisinage (art. R.1334-30 à R.1334-37 du code de la Santé Publique). En phase d'exploitation, le projet générera aucun impact sonore étant donné que la pompe immergée se situera à environ 40 m de profondeur à minima.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement pendant la phase travaux, la foration des terrains par la foreuse engendrera un peu de vibrations mais seulement sur une zone de l'ordre de quelques mètres autour du forage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, l'entreprise réalisera des pompages d'essai pour déterminer les caractéristiques de la nappe des calcaires de Champigny et les débits optimaux d'exploitation. De ce fait, les tests hydrauliques induiront un rejet des eaux prélevées vers une partie des parcelles du pétitionnaire localisées autour du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur parcelle agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Selon la Banque de données du Sous-Sol (BSS), le forage le plus proche du projet est situé à 600 m à l'Ouest du projet. Ce forage est aujourd'hui comblé, tout comme les 4 autres forages recensés à la BSS situés dans un rayon de 1 km. Ainsi, les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Régulation du volume des cuttings de forage en phase travaux autour du chantier de forage.
- Épandage des eaux du forage lors des pompages d'essai pendant les travaux, rejetées via des rampes dispersant le débit total sur l'emprise agricole appartenant au pétitionnaire.
- Réduction du bruit : respect des normes pour réduire les nuisances sonores. Des horaires de travail seront mis en place pour ne pas déranger les riverains.
- Réduction de l'impact visuel : situation du projet à plus de 800 m des habitations les plus proches, sur le bord d'une parcelle agricole.
- Prévention d'une pollution aux hydrocarbures : l'aire de chantier sera située sur une zone bâchée. La foreuse sera rechargée en carburant sur cette zone. L'entreprise devra se munir d'un kit d'antipollution hydrocarbures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse du projet au regard des contraintes du site ne permet d'identifier aucun risque susceptible d'induire une nuisance auprès de l'environnement et de la population humaine.

Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes obligatoires 1 à 6 illustrant les objets sollicités en 8.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



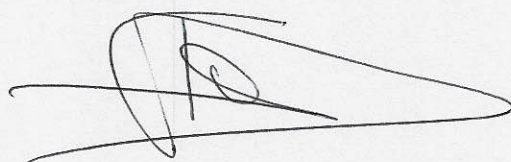
Fait à

Fontenay le Comte

le.

30/01/2020

Signature



ANNEXE 2

Figure 1 : localisation du projet sur extrait de carte IGN (03/08/2020)

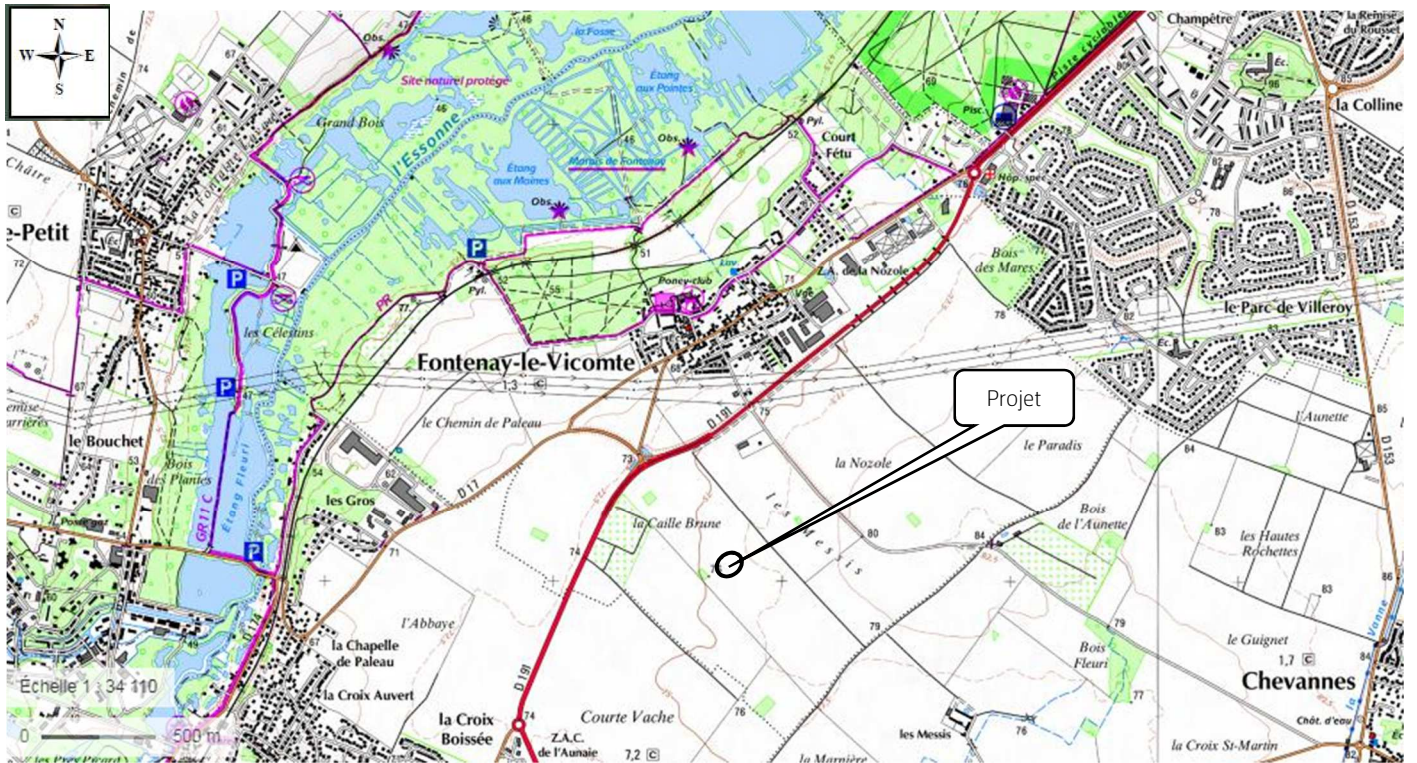
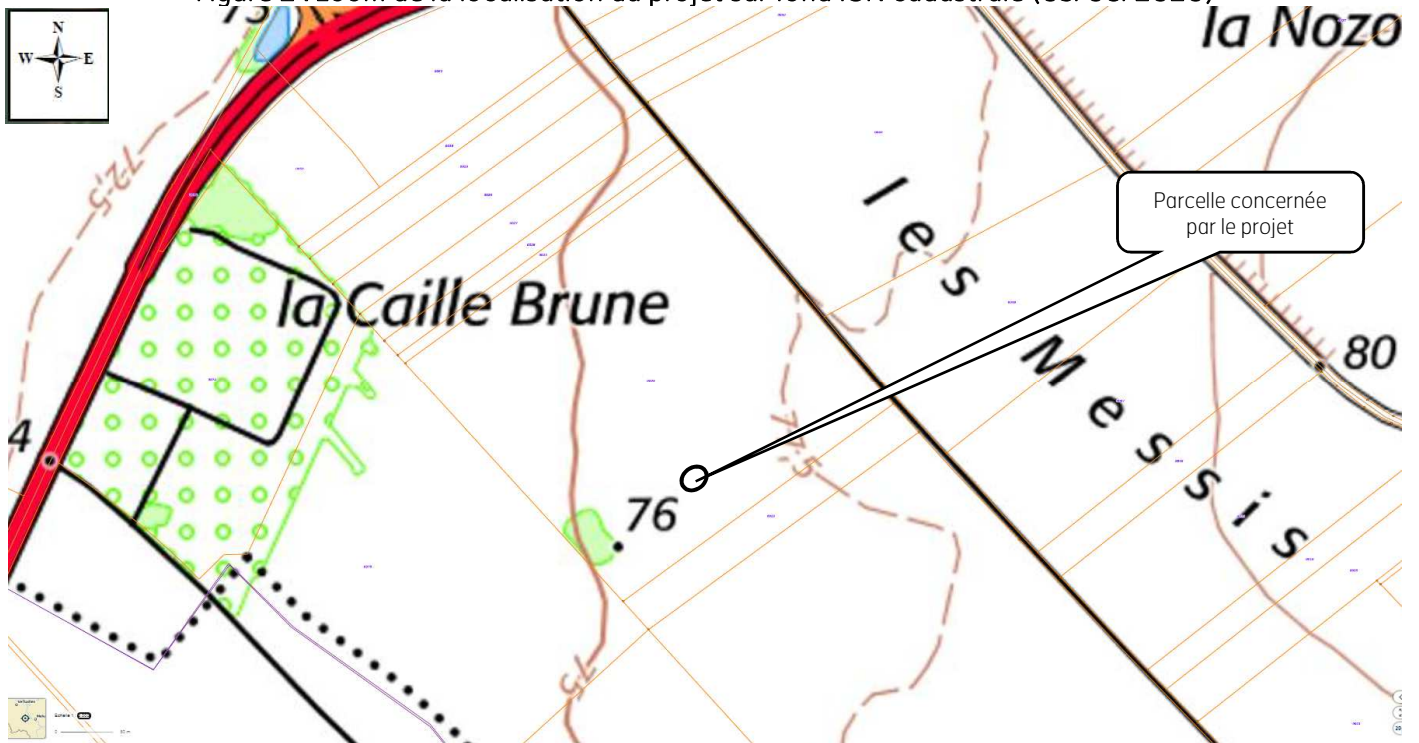


Figure 2 : zoom de la localisation du projet sur fond IGN cadastrale (03/08/2020)



Un forage de reconnaissance sera réalisé sur la parcelle. Si la productivité estimée n'est pas assez importante, l'ouvrage sera remblayé.

ANNEXE 3
(localisation des prises de vue en annexe 4)

Figure 3 : vue 1 vers le sud-ouest du 03/08/2020

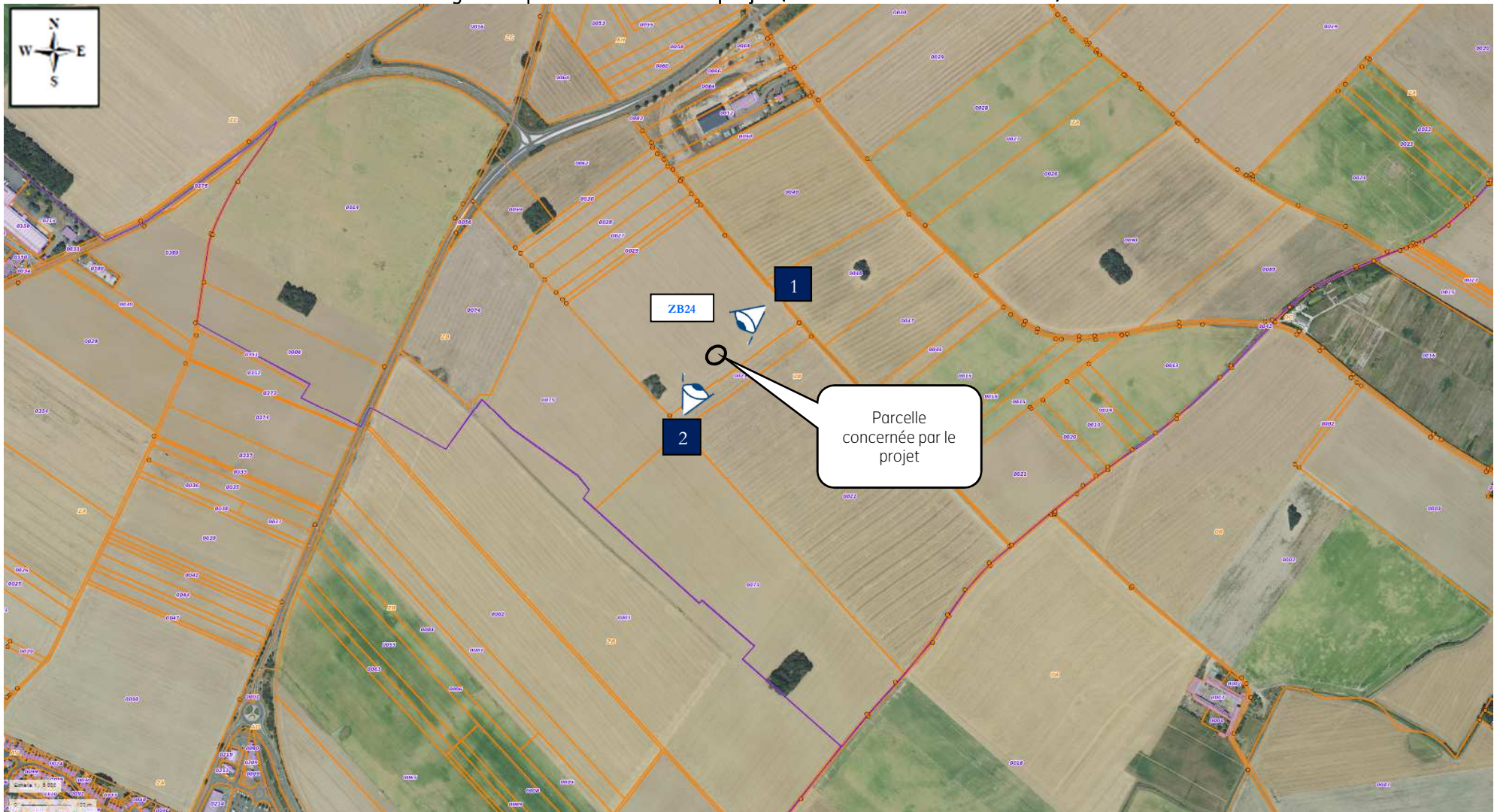


Figure 4 : vue 2 vers le nord-est du 03/08/2020



ANNEXE 4

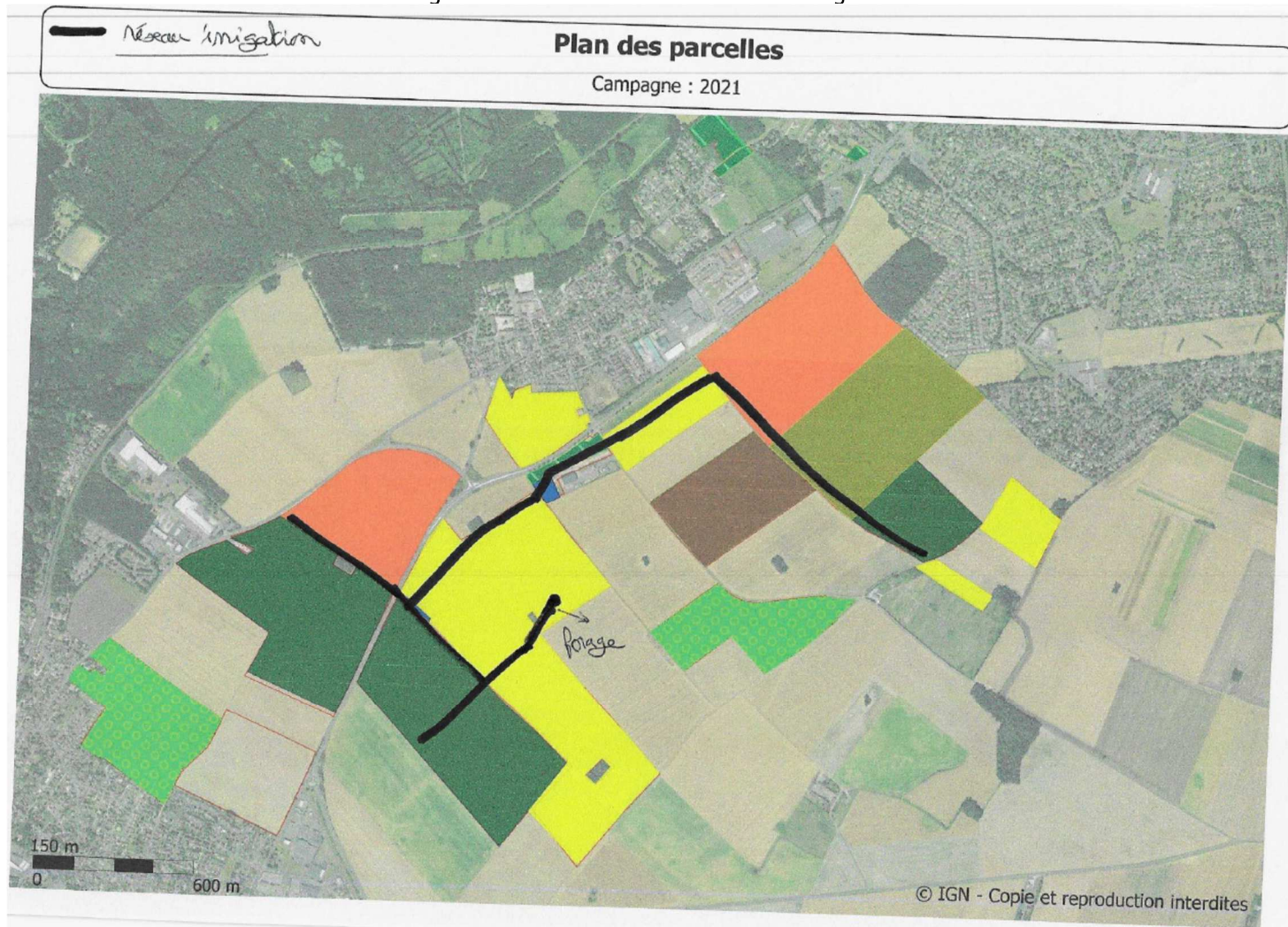
Figure 5 : plans des abords du projet (Vue aérienne du 25/01/2015)



Le projet de forage est cerné de terres agricoles exploitées pour les cultures.

ANNEXE 4

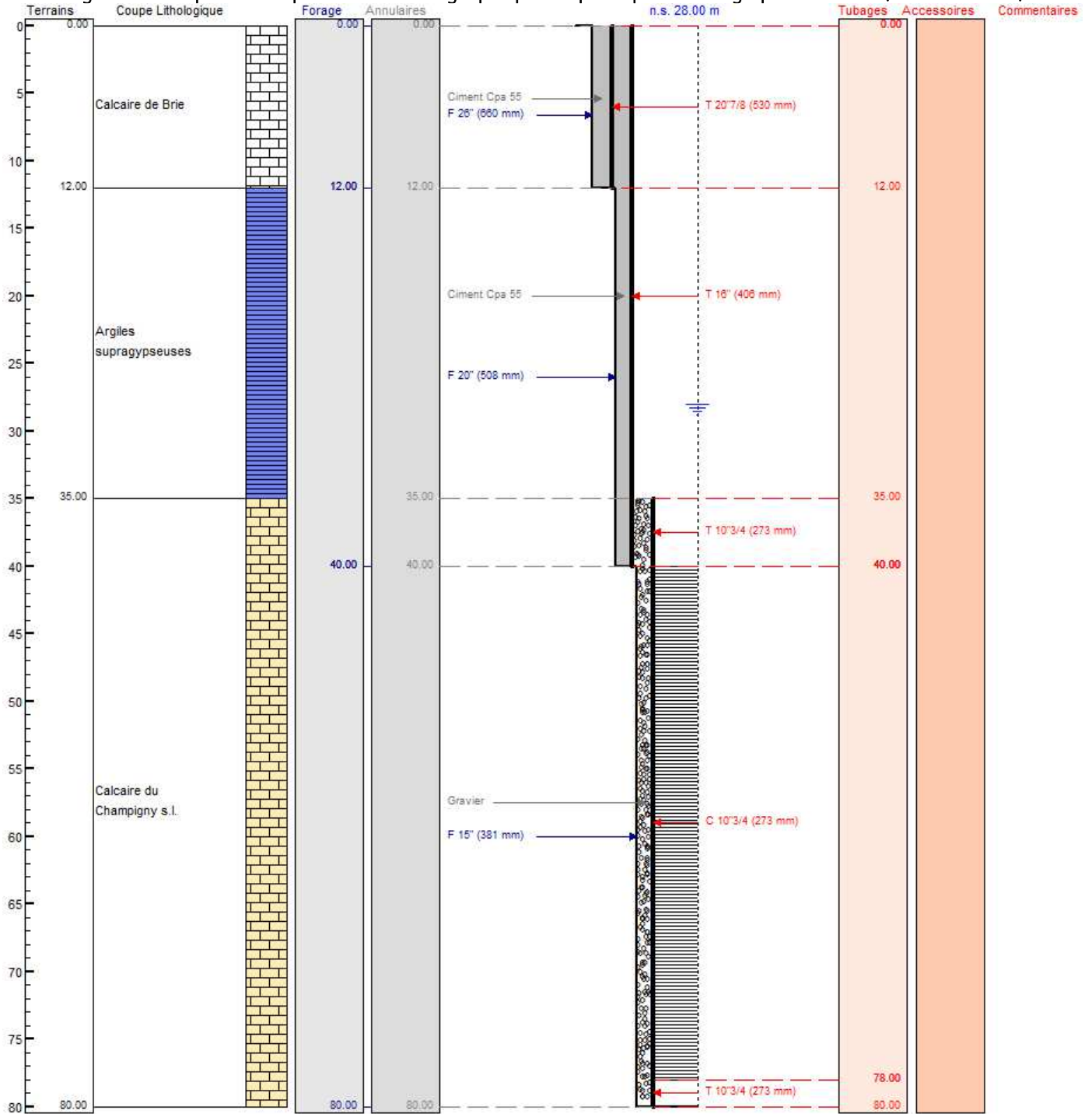
Figure 6 : schéma du futur réseau d'irrigation



(le réseau d'irrigation s'étend sur un linéaire d'environ 4 km ; il est prolongé au Nord de la route RD191 via la réserve mise en place lors de la création de la voie de contournement de Fontenay-le-Vicomte)

ANNEXE 5

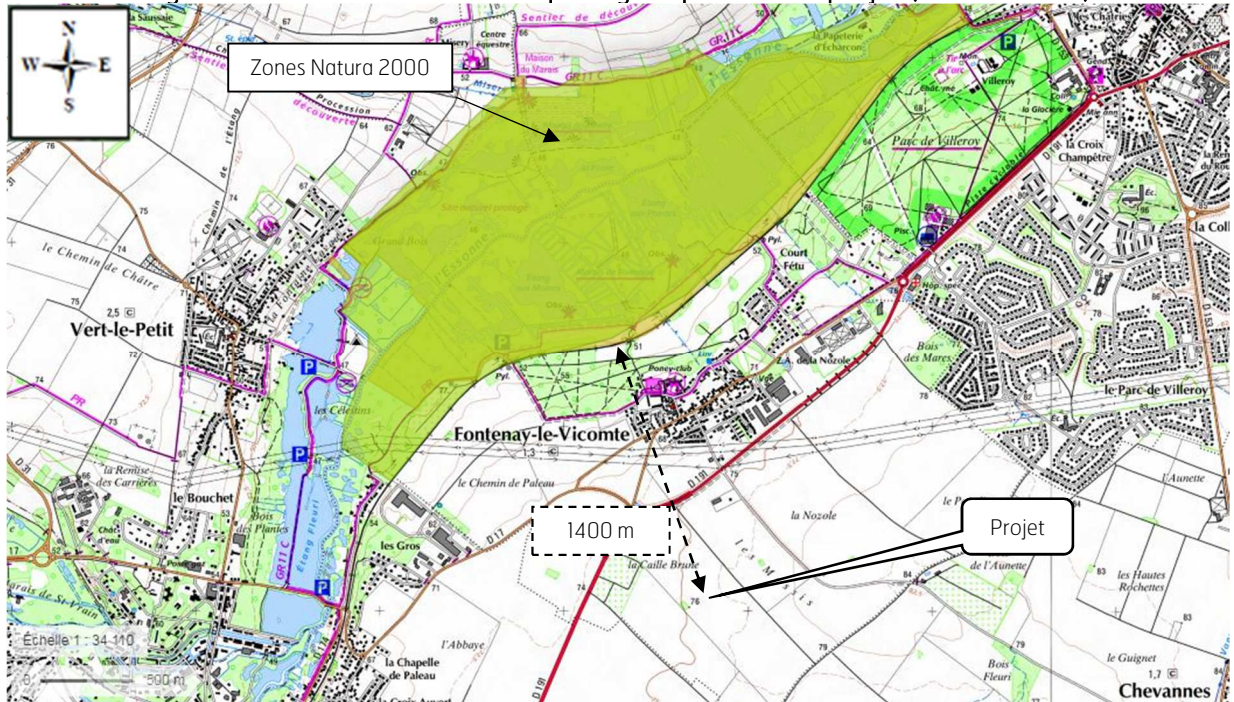
Figure 7 : coupe technique et lithostratigraphique de principe du forage prévisionnel (03/08/2020)



Les cotes seront ajustées lors de la foration selon les informations qui en ressortent. De même pour l'équipement de la colonne captante, à la suite de la foration de l'aquifère.

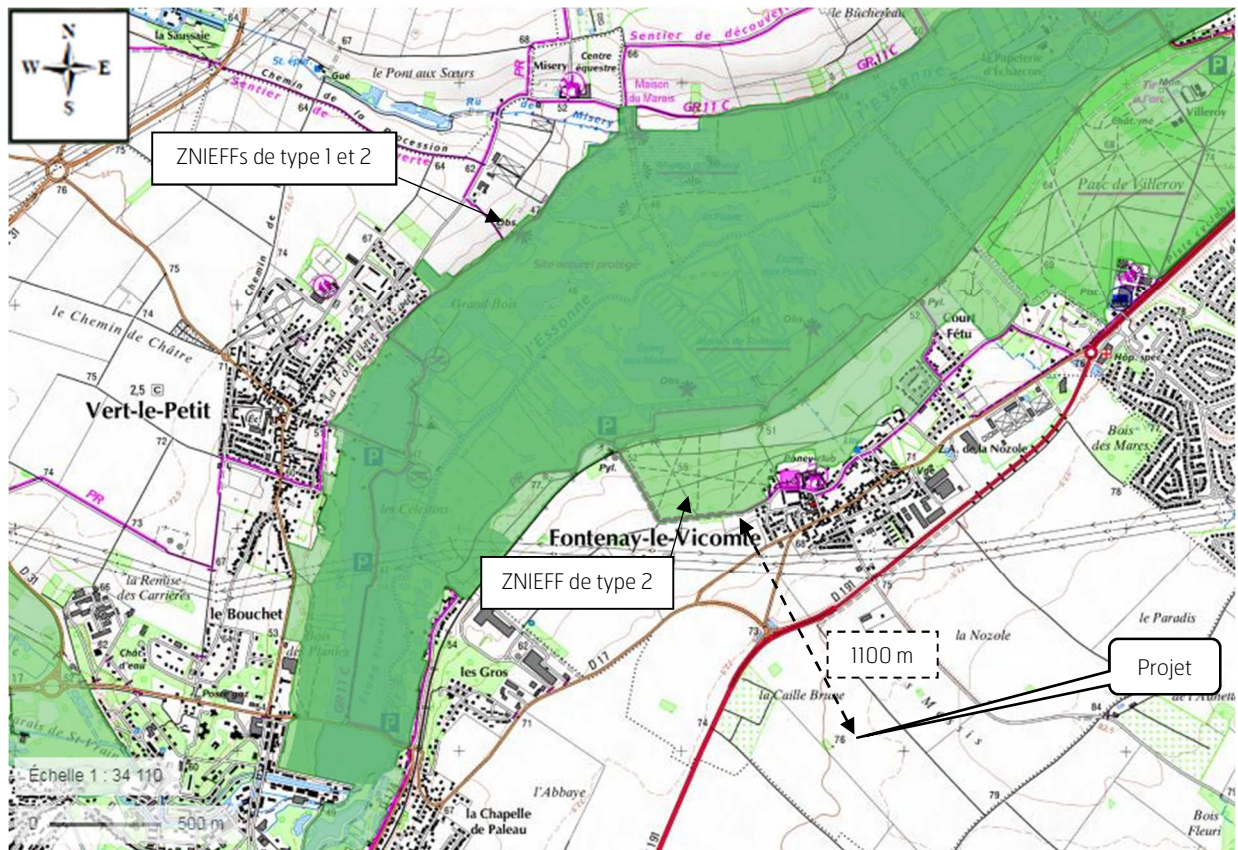
ANNEXE 6

Figure 8 : localisation des zones protégées proches du projet (03/08/2020)



Les zones NATURA 2000 les plus proches se superposent et se situent à ≈ 1400 m du projet :

- Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne, Directive habitats _ FR1100805 ;
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, Directive oiseaux_ FR1110102.



A ces deux zones N2000 se superposent également 2 ZNIEFFs. La ZNIEFF de type 2 se situe à ≈ 1100 m :

- Zone humide d'Echardon, du Bouchet à Mennecy, ZNIEFF de type 1 _ 110001527 ;
- Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine, ZNIEFF de type 2_ 110001514.

Cette zone correspond également au Marais de Fontenay-le-Vicomte, placé sous arrêté de protection du biotope.